

En 2021, la France comptait 3,32 salariés décédés pour 100 000 travailleurs

« Les victimes d'accidents du travail seront mieux protégées », titre **Le Figaro** qui détaille le compromis trouvé le 25 juin sur l'accompagnement et l'indemnisation des victimes. **Le surcoût est estimé à 250 millions par an, entièrement financé par l'excédent actuel.** Seule manque la signature du gouvernement pour que ces changements soient intégrés au futur PLFSS. Un dénouement est espéré dans la semaine. **En matière de prévention, les organisations syndicales et patronales sont tombées d'accord pour augmenter de 100 millions d'euros les dépenses.** Cette somme devrait notamment servir à recruter 200 « préventeurs » supplémentaires. « Il s'agit d'un investissement social davantage qu'une charge », fait valoir Eric Chevée (CPME) pointant que cela permettra à terme d'économiser bien plus. Un argument auquel **Bercy semble insensible, refusant toute augmentation des dépenses même financées,** selon les partenaires sociaux. Cette attitude ralentirait la signature de l'accord par le gouvernement. Les besoins sont pourtant importants. **Sur les 14 milliards d'euros de la branche ATMP, seulement 500 millions sont consacrés à la prévention.** (Le Figaro, p.21)

« Les salariés sans filet face aux accidents du travail », titre **Challenges** qui rappelle les statistiques de **la France, mauvaise élève de la prévention.** Selon Eurostat, en 2021, la France comptait **3,32 salariés décédés pour 100 000 travailleurs, près du double de la moyenne de l'Union européenne.** A cela s'ajoutent les quelque **36 000 accidents du travail annuels entraînant de lourdes séquelles physiques. L'une des causes principales est le recours massif à l'intérim, particulièrement dans le BTP et l'industrie.** « Ces travailleurs sont plus exposés aux accidents car ils sont appelés dans l'urgence pour des missions de courte durée, indique Yves Gauby, spécialiste de la santé au travail de la CGT. Ils doivent être opérationnels rapidement et n'ont pas le temps de s'approprier les bons gestes pour ne pas se blesser. » **L'absence d'une culture de prévention dans les entreprises est l'autre raison majeure de cette hécatombe.** Pour les syndicats, la sécurité au travail apparaît trop rarement comme une priorité des employeurs. (Challenges, p.54)